

" Il devrait être accepté comme règle invariable, par tous les partis, que la discussion soit libre dans toutes les assemblées publiques. Nous sommes un peuple intelligent, alors écoutons les adversaires comme les amis afin de nous mettre en position de juger impartialement et avec connaissance de cause, des faits, des actes et des événements politiques qui sont soumis à notre considération.

" Une discussion libre, respect pour tous, ordre et tranquillité, voilà ce que nous recommandons aux électeurs de notre province, pendant la grande lutte politique qui commence.

" Une telle conduite fera honneur à notre population, prouvera son intelligence des affaires, et le désir qu'elle a de se mettre au fait de l'administration de la chose publique.

" Les orateurs politiques devraient se limiter à traiter exclusivement les questions politiques, évitant tout langage injurieux, et les personnalités de toutes sortes.

" Par ce moyen, la lutte sera belle, loyale, et les électeurs, quoiqu'ils soient divisés d'opinion, auront moins de haine les uns contre les autres.

" La presse entière de notre province exercera, espérons-le, une influence conciliatrice sur ses lecteurs, leur conseillant de ne point avoir recours à la violence, au désordre, au tapage.

" Nous avons remarqué que, dans les autres provinces, la discussion publique est bien plus libre qu'ici, au moins les journaux ne mentionnent jamais qu'à telle assemblée tel ou tel orateur n'a pu parler, a été chassé, poursuivi, etc. Non, le peuple de ces provinces comprend que son intérêt est d'entendre les deux partis, afin de les apprécier avec justice. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans la province de Québec ?

" Pourquoi avons-nous ici ces tapageurs, ces bullies, ces caillés, qui sont engagés pour élogier les adversaires, orateurs publics ou électeurs ?

" Ce genre de lutte est méprisables, et indigne d'une population honnête.

" C'est un malheur de faire connaître à ces individus du pays leur force brutale.

" Chaque parti les a employés dans les luttes passées, l'un contre l'autre, sous le prétexte de protection !

" Nous répudions ces moyens, car ils répugnent à tout homme sincère, honorable et indépendant, qui veut pouvoir librement exercer ses droits de citoyen.

" Laissons les électeurs libres dans les assemblées, éloignons ces organisations de bullies, et tout ira bien.

" Voilà les quelques remarques que nous avons cru de notre devoir de faire dès le début de la grande lutte électorale fédérale, dans l'intérêt de tous les partis, et pour l'honneur de notre population.

" Nous prions toute la presse de Québec de se joindre à nous pour obtenir ce résultat."

— A une assemblée du comité de finance de la Corporation de la ville de Montréal, le 16 août courant, ce comité reçut une députation composée de l'Hon. Juge Coursolet et de M. Bourrasse et David, de la part des citoyens de Montréal, dans le but d'obtenir un montant d'argent pour promouvoir la colonisation de nos terres par les ouvriers de nos villes qui sont sans emploi. M. Bourrasse explique aux MM. du Comité l'origine de ce mouvement et dit qu'ils se sont entendus avec le Gouvernement de la Province de Québec qui donne des terres à des conditions très-faciles, \$30 par 100 arpents payables en dix ans, sans intérêt, ce paiement ne devant commencer qu'à l'expiration des cinq premières années. Le Gouvernement de Québec s'est engagé de plus à payer deux tiers du montant souscrit. Le Con-

seil de la Corporation de Montréal payant un tiers elle espère que dans quelque temps, le public de Montréal aidant pour sa part, une somme de \$60,000 pourra être souscrite. Les citoyens de Montréal se proposent de souscrire \$20,000, si le Conseil de ville de Montréal accorde le même montant.

— Un certain nombre de familles de Québec, sont parties dernièrement pour aller s'établir au Saguenay. Elles n'ont eu qu'à se louer de la générosité de la compagnie de navigation du Saint-Laurent qui les a transportées avec leurs amenagements pour la moitié du prix ordinaire. Cette compagnie contribue donc pour sa bonne part à favoriser ce mouvement de la colonisation sur les terres fertiles du Saguenay; elle s'est acquise la reconnaissance de tous les amis de cette œuvre patriotique: nous l'en félicitons.

On ne saurait trop encourager les ouvriers de Québec qui sont réellement disposés à se faire cultivateurs, qui sont disposés à faire face aux contrariétés que l'on rencontre dans le défrichement d'une terre, par un travail opiniâtre et parfois ardu, à se diriger de ce côté où ils sont sûrs de trouver des terres fertiles et une prospérité relative avec du travail et un peu de courage. Le Révd. M. Joseph Lizotte, qui vient d'être nommé curé à Robertval, et qui arrive d'une promenade au Saguenay, fait beaucoup d'éloges de ces endroits, et nous rapporte qu'entre autre la récolte du blé, s'il ne lui arrive aucun accident jusqu'au temps de la moisson des blés, dépassera celle des années précédentes. Le 29 juillet dernier, il y a un colon qui a mangé du pain fait avec de l'orge de la nouvelle récolte.

Si l'espace nous le permettait nous publierions des faits qui nous ont été rapportés par le Révd. M. Lizotte, et qu'il a recueillis des colons eux-mêmes, il y a quinze jours, démontrant que ce canton est privilégié quant à la grande fertilité de son sol qui est d'un rendement presque fabuleux; nous n'en citerons qu'un seul: Un cultivateur de St. Jérôme a récolté 105 minots de blé seiglé, provenant de la semence de blé. Il est vrai que tous les cultivateurs n'obtiennent pas les mêmes bons résultats; celui qui donne à ses champs toute l'attention convenable, qui entretient ses fossés, qui fait des rigoles, afin que l'eau ne croupisse pas sur les planches de son champ, etc., est certain d'être compensé au centuple pour son travail: là où il y a négligence, il est facile de s'en apercevoir.

— En vertu d'un ordre en Conseil que le Gouvernement de la Province de Québec vient d'adopter, quatorze cours de magistrats de district se trouveront abolies le 1er septembre prochain. Quatre cours sont mainteues: celles de Chicoutimi, d'Outaouais, de Rimouski et de Sherbrooke. Les magistrats démis de leur charge recevront leur salaire jusqu'au 1er octobre prochain. Les shérifs des districts où ces cours sont abolies ont le pouvoir d'entendre toutes les causes qui étaient du ressort de ces cours. On dit que l'épargne réalisée par ce changement est de \$22,000.

MORT DU REVD. M. ISIDORE DOUCET.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons la mort du Révd. M. Isidore Doucet, ancien curé de Ste. Hélène de Kamouraska.

Les paroissiens de Ste. Hélène ont réclamé comme une faveur que le corps de ce très-dévot prêtre fut déposé dans l'Eglise de cette paroisse dont il a été le premier curé. Nous sommes priés d'annoncer que le service funéraire aura lieu à Ste. Hélène samedi prochain.